

	
Délibération n°2	Conseil Municipal du Mercredi 9 avril 2025
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 5.6 - Exercice des mandats locaux
<p>Le Mercredi Neuf Avril deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div data-bbox="199 734 550 1243" style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px;"> <p>Date de convocation : 26/03/2025</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 9</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 11/04/2025</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoints, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Jean-Michel GOSSSELIN, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Justine GOSSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Madame Coralie PREUVOST à Monsieur Charles LANQUETIN.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE</p> <p>Objet : Information aux Conseillers municipaux : État récapitulatif des indemnités perçues au titre de l'année 2024 par les élus siégeant au Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer</p>	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Information aux Conseillers municipaux : État récapitulatif des indemnités perçues au titre de l'année 2024 par les élus siégeant au Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer

Vu la loi n° 2019-1461 en date du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment l'article 93,

Considérant que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés,

Considérant que cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de l'état récapitulatif des indemnités versées en 2024 ci-après :

Elus - Indemnités brutes année 2024		Nombre d'élus	Enveloppe budgétaire
Maire	57 218,40	1	57 218,40
Adjoint	12 934,77	8	103 478,16
Conseiller délégué (7,50 %)	5 179,20	1	5 179,20
Conseiller délégué (5,50 %)	3 798,12	7	26 586,84
Conseiller délégué (3,70 %)	2 555,04	10	25 550,40

Vu pour être affiché le 11 avril 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.